Fre 4° 27414

27414

Case
FRC
12849

RÉFLEXIONS IMPARTIALES

SUR le projet de Résolution présenté au conseil des cinq cents, tendant à ordonner la déportation des Prêtres, auparavant fonctionnaires publics, qui n'ont point prêté ou qui ont rétracté le serment prescrit par la loi sur la Constitution civile du Clergé;

PAR UN PRETRE ASSERMENTÉ.

Se trouve,

A PARIS,

A l'IMPRIMERIE-LIBRAIRIE CHRÉTIENNE, rue Saint-Jacques, n° 278 et 279.

ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

M. DCC. XCVI.

AN IV DE LA RÉPUBLIQUE.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

RÉFLEXIONS IMPARTIALES

Sur le projet de Résolution présenté au Conseil des Cinq-cents, tendant à ordonner la déportation des Prêtres, auparavant fonctionnaires publics, qui n'ont point prêté ou qui ont rétracté le serment prescrit par la loi sur la Constitution civile du Clergé;

PAR UN PRETRE ASSERMENTÉ.

DES hommes en 1791 refusent de prêter un serment qui répugne à leur conscience, et depuis cette fatale époque ils sont persécutés sans relâche et tourmentés sans pitié. Nous n'examinons pas ici les motifs ni les principes de ce refus; nous mettons un instant de côté la théologie, la doctrine et la discipline de l'Eglise sur ce point canonico-politique; nous parlons humainement, *humanum dico*, sans toutefois nous écarter de notre caractère de chrétiens; car nous parlerons toujours au nom de la justice et de la charité.

En punition de ce refus, ces hommes sont d'abord destitués des places auxquelles ils avoient attaché leur bonheur et sacrifié toute autre espérance dans le siècle; bientôt après ils sont privés de la foible indemnité qui leur avoit été accordée pour tant de pertes; ensuite ils sont incarcérés, et quand ils ont été entassés dans les prisons, des tigres à face humaine, soudoyés par une administration, sous les yeux d'une assemblée législative, se jettent sur ces malheureux sans défense; leur sang coule à flots sur les autels qu'ils tiennent embrassés, se répand jusqu'au dehors de l'enceinte et inonde tous les quartiers voisins. Ailleurs, ils sont garottés par troupe, meurtris de coups, tout couverts d'outrages, embarqués sur des galères comme celle que Néron jadis inventa pour sa mère, et lorsqu'ils se flattent d'être dans peu de jours déposés sur un rivage moins barbare, le fond s'entr'ouvre et le fleuve les engloutit, mu-

tilés, assassinés par les monstres à qui ils tendent les bras.

Après que le lit d'un vaste fleuve eût été long-temps encombré de cadavres ; après que des tombereaux de victimes eurent été promenés sur tous les grands chemins, parmi les coups des conducteurs et les insultes des curieux, les vents et la mer refusant, pour ainsi dire, de transporter hors de France cette foule de bannis amoncelés dans les ports ; quand les prisons eurent été plusieurs fois dans tous les pays remplies et vidées par les bourreaux ; quand l'échafaud révolutionnaire se fût pourri dans le sang ; quand des carrières eurent été comblées de corps décapités ; au moment où il s'en préparoit une qui devoit dévorer en peu d'instans le nombreux habitans de cent bastilles ; lorsqu'une imprudence des bourreaux les fit tomber eux-mêmes sous le fer qu'ils levoient, qu'ils abaissoient sans cesse..... alors la persécution contre les Prêtres fut suspendue, comme toutes les autres persécutions ; quelques innocents furent mis en liberté ; les coupables furent réservés à un jugement ; on craignit d'exposer un vaisseau pour se débarrasser des hommes ; on cessa d'enlever des Prêtres pour une île déserte, et l'on se contenta de les enchaîner par de nouveaux sermens. Ayant juré la liberté et l'égalité, ayant protesté d'une entière soumission aux lois ; ayant même, pour la plupart, reconnu la souveraineté du peuple, il sembloit qu'il ne restât plus qu'à surveiller les actions de ces ennemis si formidables, quoique sans armes, et que la loi n'eût plus qu'à se reposer sur la vigilance de la police ; et voilà que tout-à-coup le lion endormi depuis quelques années se réveille ; le mot de *déportation* retentit à une des tribunes du corps législatif, et comme si toutes les formules de serment étoient épuisées, on se reporte à l'origine de tous les serments, et la constitution civile du Clergé va être de nouveau le code criminel des Prêtres.

Que porte-t-il donc ce serment redoutable ? qu'a-t-il de si sacré pour ceux qui le réclament avec tant de zèle ? Il parle de fidélité à un roi, et ce sont des républicains qui exigent l'exhibition de cette formule d'asservissement au trône ! Il parle de soumission à une loi, et cette loi a été abolie par ceux-là mêmes qui aujourd'hui l'invoquent et semblent la consacrer de nouveau ! Il parle d'une Religion,

et ce sont des hommes étrangers à toute Religion qui osent aujourd'hui nous le rappeler !

Par quel secret, mais terrible jugement de Dieu un glaive invisible, un glaive déjà brisé continue-t-il à ravager l'Eglise ! Quel est ce fantôme sanguinaire qui parcourt sans se lasser le temple du Seigneur ! Sans doute il est punissable, sinon toujours au tribunal de l'équité naturelle, du moins à celui de la volonté souveraine, le téméraire qui enfreint une loi actuellement en vigueur, et le législateur seroit du moins bien inconséquent s'il laissoit impunément mépriser l'ouvrage qui sort de ses mains : mais quand une loi est détruite ; quand de nouveaux législateurs, allant plus loin que ceux même qu'ils veulent punir, l'ont outrageusement abrogée, comment se fait-il encore que cette loi renversée de son autel par la puissance même qui l'y avoit placee, conserve encore dans son anéantissement une vertu terrible, et qu'après avoir perdu le droit de commander, elle jouisse toujours si rigoureusement de la faculté de punir !

La constitution civile du Clergé ne fait plus loi de l'état en France (1) ; le paradoxe du pouvoir absolu, les

(1) Il ne s'en trouve assurément aucun parmi les prêtres *constitutionnels* qui prétende que la constitution civile du clergé existe encore. Ce seroit un ridicule bien plaisant, ou plutôt un egarement bien déplorable de l'esprit de parti, de condamner ceux qui veulent à toute force retenir le concordat entre Léon dix et François premier, et de vouloir que le pacte etabli entre l'assemblée constituante et le clergé patriote subsiste encore aujourd'hui, et je regarde comme une pure malice des prêtres *ultramontains* la qualification de *constitutionnels* qu'ils donnent aux prêtres amis des lois, qualification très-vraie, très-flatteuse en 1791, mais depuis devenue très-equivoque et très-insignifiante. Ce n'est pas qu'il ne se trouve dans cette constitution bien ces dispositions dont l'effet persevère, et dent l'esprit puisse et doive nous servir de guide dans le gouvernement de l'eglise ; mais est-ce à dire pour cela qu'elle soit en vigueur?

La constitution civile du clergé n'existe donc plus, et je ne crains pas de le dire, moi qui l'ai signée et qui m'en glorifie, plût à Dieu qu'elle n'eût jamais existé. Oui, il seroit à souhaiter que l eglise eût pu passer subitement et sans s'arrêter, du regime tyrannique et simoniaque d'autrefois au régime simple, pauvre et spirituel qu'elle eut dans ses premiers jours et dont elle se rapproche péniblement à travers les persécutions et les passions de toute espèce. L'intervention de l'autorite séculière dans son organisation, fut peut-etre un malheur necessaire, mais n'en fut pas moins un malheur. Que n'a-t-on pu l'abandonner sur-le-champ à sa pauvreté et par conséquent à son indépen-

privilèges et les hochets d'une caste soi-disant supérieure au peuple, n'ont point inspiré aux plus forcenés amans de la liberté autant d'indignation que cette loi ecclésiastico-civile, et cependant cette loi si scandaleusement bafouée, si indécemment honnie, trouve aujourd'hui des défenseurs parmi les provocateurs et auteurs de sa ruine, et ceux qu'elle a ménagés, qu'elle a respectés même, quand elle existoit, elle les tourmente impitoyablement aujourd'hui qu'elle n'est plus.

On demandoit, il n'y a pas long-temps, au patriote

---

dance ! Il n'y a vraiment de libre ici bas que celui qui n'est chargé d'aucun titre, d'aucune fortune ; tous les droits temporels ne sont que des chaines ; tout ce qui tient aux gouvernemens humains porte l'empreinte inévitable de la servitude civile et de la dépendance sociale ; les créances même sont des espèces d'obligations envers le débiteur, et le législateur des chrétiens donnoit à ses disciples la plus sublime leçon de liberté, quand il leur disoit, si on vous enlève votre manteau, livrez encore l'habit qui est dessous ; oui, il valoit mieux abandonner au gouvernement tous les biens dont il ne demandoit d'abord qu'une foible partie, tous ces biens les plus légitimement acquis peut-être qu'il y eût parmi les propriétés, puisqu'ils avoient été donnés aux ecclésiastiques ou crées de leurs mains. Qu'il eût été beau, notre sort ! combien nous eussions été riches, si le clergé, digne de son origine, postérité régénérée des apôtres, avoit jeté dans la mer de la révolution cette immense cargaison de titres et de fortunes ! alors nous aurions pu dire au gouvernement : vous demandez des millions, voilà des milliards ; mais désormais nous sommes libres ; nous ne voulons plus des fidèles que leurs respects que nous mériterons, que leur salut que nous opererons, avec la modique subsistance, qu'au défaut de tout secours nous saurons bien nous procurer de nos propres mains. Gardez-vous de venir encore, si ce n'est comme surveillant, vous immiscer dans un regime qui n'a rien que de spirituel ; sans vous, nous saurons bien nous donner des pasteurs ; sans vous, nous saurons bien régler nos travaux ; mais sachez que nous ne sommes pas bornés à un territoire, que toutes les nations sont de notre domaine et que notre empire n'a d'autres bornes que celles de l'univers. Alors, affranchis de toutes entraves politiques, nous n'aurions jamais été engagés dans des querelles scandaleuses ; nous aurions peut-être également essuyé des injustices ; il y auroit eu également pour nous des prisons et des échafauds ; mais du moins la persécution n'eût pas été équivoque ; notre sang n'eût pas été perdu, et soumis aux loix temporelles, n'ayant d'autres ennemis à combattre que ceux de Jésus-Christ, tout dissident parmi nous eût été évidemment un apostat, et toute victime eût été un martyr.

Mais il falloit que l'église passât à travers la fournaise des tribulations, et pour que la flamme épuratrice pénétrât jusque dans la moelle des os, il a fallu que nous fussions couverts encore quelque temps des viles croupes de la gloire humaine et de la poix grossière de la fortune.

dont on vouloit *épurer* le civisme; qu'as-tu fait dans l'ancien régime qui t'ait mérité l'honneur d'être pendu ? Cette question ne se trouve peut-être plus dans notre code du citoyen : on ne va plus chercher des héros, des sages parmi les vieux habitans des prisons, parmi les rameurs des galères; l'empreinte des fers n'est plus indistinctement une cicatrice honorable, et la corde encore pendante au col de l'homme échappé du gibet, n'est plus réputée le cordon de la noblesse républicaine; mais aujourd'hui comme alors, les révoltes anciennes contre le trône ne seroient-elles point pardonnées! Aujourd'hui rechercheroit-on celui qui, dans son ambition vraiment aristocratique, auroit refusé son assentiment parlementaire au bon plaisir du maître, et ne se seroit pas humilié aux pieds du *lit de justice !* Rechercheroit-on le général qui négligea de consulter du milieu du champ de bataille et sous le pavillon de la victoire, la volonté d'une prostituée couchée sur les marches du trône, ou celle d'un ministre altier mesurant sa gloire sur les ravages de la guerre et comptant ses années de faveur par les défaites des armées! Rechercheroit-on le cultivateur qui, au mépris du code barbare des *menus plaisirs*, osa se servir d'une arme et envoya la mort au sanglier qui ravageoit ses possessions ? Rechercheroit-on le malheureux qui ramassa sur les bords de la mer une poignée du sédiment qu'elle y dépose ? Rechercheroit-on le propriétaire qui remua de place une partie de sa récolte sans le *congé* de ces vampires répandus autour de lui pour sucer sa substance et boire la vie de ses enfans ? S'il existoit encore un homme parmi nous qui, comme Scævola, eût reproché en face à un tyran ses fureurs, ses bassesses; s'il se présentoit un écrivain qui eût distillé de sa plume sur la tête des rois l'amertume et le fiel, et inondé la cour de ses brûlantes invectives; avec quels honneurs n'accueilleroit-on pas ces athlètes intrépides, qui, comme des géans parmi des tas d'esclaves, auroient attaqué les dieux du vulgaire des nations, et lancé contre les tyrans dans leur olympe les plaintes et les gémissemens des peuples opprimés ?

Et, sans remonter si haut, sans sortir des limites de notre république, seroit-il coupable aujourd'hui celui qui plus hardi que toute la nation, plus audacieux qu'une

Convention nationale, seul parmi les français, auroit affronté les atrocités du gouvernement révolutionnaire, et n'auroit pas attendu pour insulter à quelques tyrans ignobles, qu'ils fussent étendus tout meurtris sur la même table sur laquelle ils signoient les proscriptions, ou placés sur l'échafaud qui acheva leur supplice commencé de leurs propres mains ?

Mais, dites-vous, ces lois étoient injustes, abominables : et la constitution civile du Clergé est-elle donc si sage à vos yeux ! N'étoit-elle pas, selon vous, le fanatisme constitué ? N'étoit-elle pas, à votre dire, une plante vénéneuse, qui n'avoit été tronquée dans quelques unes de ses parties que pour enfoncer plus avant ses racines et prendre une vigueur plus dangereuse ? Il falloit le prononcer ce serment : ainsi l'avons-nous pensé ; ainsi l'avons-nous fait. Il falloit plus ; il falloit l'observer religieusement jusqu'au moment où son objet a disparu, et ne s'en croire affranchi que lorsqu'il est resté sans possibilité. Mais aujourd'hui n'est-il pas civilement anéanti, et pour ceux qui l'ont prêté, et sur-tout pour ceux qui ne l'ont pas prêté ? Vous-même qui fites dans le temps serment de fidélité à la monarchie constitutionnelle, ne vous vantez-vous pas d'avoir été délivré, par une nouvelle insurrection, de ce serment dont vous ne portiez qu'à regret le fardeau ? Quoi donc ! toute la France est délivrée de ses premiers engagemens, et une classe toute seule restera écrasée sous les débris d'un ordre de choses plus récent, mais également renversé de fond en comble !

Voilà cependant la cruelle situation où se trouvent les Ecclésiastiques insermentés, ces hommes les plus malheureux de tous les Français, après nous peut-être, qu'ils regardent comme leurs plus grands ennemis, et qui les défendons ; ces hommes parmi lesquels il peut y en avoir de coupables, mais qui ont tous le droit d'être jugés personnellement, et qu'il seroit souverainement injuste d'envelopper tous dans une proscription générale, quand même il n'y en auroit qu'un qui pût imiter le saint orgueil de S. Paul, et dire avec les mêmes droits, du moins à la pitié des ames sensibles : plusieurs fois j'ai été meurtri de coups ; plusieurs fois j'ai vu les horreurs du naufrage, j'ai été descendu dans les abîmes des eaux ; assailli dans

les villes, poursuivi jusque dans les campagnes les plus désertes, en proie aux horreurs de la faim et de la soif, j'ai passé plusieurs années dans des transes continuelles, et j'ai regretté bien souvent d'avoir été exhumé du milieu des cadavres, d'avoir, luttant contre les flots, échappé à la nage au plomb meurtrier qui pleuvoit sur moi; j'ai regretté d'être tombé sans accident du haut des murs où j'étois renfermé, de n'avoir pas péri avec la foule de victimes égorgées en Septembre, d'avoir été oublié dans cette longue suite de victimes journalieres qui alloient régulièrement récréer le peuple du spectacle de leur mort, ou de n'avoir pas succombé sous le glaive doré de ces proconsuls tant ridicules, s'ils n'avoient pas été si féroces, respectable jouet de leurs *pouvoirs illimités*.

Voilà quelle est la situation de ces hommes qui, sous le règne d'une constitution qu'ils reconnoissent, n'osent pas se fier à la protection qu'elle leur promet, qui craignent aujourd'hui de voir se réunir en un seul point avec toutes les lois d'un gouvernement tyrannique, toutes les horreurs qui les ont accompagnées, tremblans d'avoir à essuyer après quatre ans de république, les tracasseries du *comité des recherches*, et les fureurs du *comité de salut public*.

Voilà quelle est la situation de ces hommes qui, par un privilège qui n'appartient qu'à eux, n'ont pas dans tout l'univers où reposer leur tête, chassés de leur pays par la méfiance et le soupçon, rejetés des autres pays par la misère et par l'ennui qui suivent par-tout les transfuges, et sur-tout par la perfidie de leurs protecteurs étrangers qui les attirent pour en faire des conspirateurs, et qui les repoussent pour en faire, s'ils peuvent, des assassins.

Seroit-il donc vrai qu'il n'y eût d'autre moyen pour les atteindre, et qu'on ne pût veiller au salut public, qu'en violant toute justice, toute raison et toute pudeur ? Falloit-il pour les punir aller chercher parmi les ruines de la monarchie constitutionnelle des fantômes de lois ? La liberté toute seule avec ses formes franches et loyales ne pouvoit-elle pas s'expliquer sans tous ces subterfuges, sans toutes ces ruses qui sont l'apanage de la foiblesse ? Ne pouvoit-elle pas, éclairée du seul flambeau de la police, pénétrer, non pas dans le cœur, asyle impénétrable à toute lumière humaine, mais dans les replis de la conduite, et y

démêler les actes d'insubordination ? Faut-il imiter la justice du lion qui cherchoit des crimes dans un temps qui n'avoit jamais été, et dire à-peu-près comme lui : Si tu n'es pas coupable envers nous, tu le fus envers nos devanciers : si ce n'est toi, c'est ton image.

Depuis que l'on invente, que l'on prodigue les formules de serment à prêter par les Prêtres, il eût été possible, ce me semble, d'en trouver une assez précise pour lier ces redoutables protées. En prononçant avec eux le mot *république*, que ne leur a-t-on présenté ce gouvernement, non pas seulement comme une force irrésistible dont il faut bien, bon gré malgré, subir les lois, mais comme une autorité dont il est permis, dont il est juste de reconnoître l'organisation ? Vous qui poursuivez depuis si long-temps les Prêtres, vous ignorez encore quelles sont leurs armes défensives et leurs moyens d'évasion. Que toute ame soit *soumise* aux puissances, dit un de nos maîtres : voilà ce que vous avez ordonné, et vous avez été obéis. Mais vous avez reconnu le vide, et vous avez voulu le remplir. Reconnoissez, avez-vous dit, que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens; quelques-uns sont assez ignorans, assez aveugles, pour méconnoître cet axiôme de sociabilité; mais la plupart l'ont reconnu, se réservant peut-être dans le fond le droit de juger ce que pense, ce que veut l'universalité. Législateurs, que n'avez vous donc appris de St. Paul, oui de St. Paul lui-même, quelle est la grandeur de votre caractère et la dignité de votre *représentation*; il falloit la savoir et la répéter toute entière à des disciples trop peu fidèles, la leçon de ce grand maître. *Tout pouvoir organisé vient de Dieu, omnis potestas à Deo*; la république est donc légitime. Voilà l'hommage qu'il falloit exiger. A ces mots les subtilités se seroient évanouies, la mauvaise foi se seroit cachée, et vous auriez connu sans ambiguité qui étoit en France, du moins parmi les Prêtres, royaliste ou républicain.

Si nous semblons ici renchérir sur des lois déjà beaucoup trop sévères, et fournir des armes nouvelles aux implacables ennemis des Prêtres insermentés, à Dieu ne plaise que nous veuillons aggraver leur sort; nous les plaignons bien sincèrement; et s'ils ne veulent point en croire à des motifs plus purs, ils ont pour garant de notre charité

compatissante la triste conformité de nos infortunes. Ne sommes-nous donc pas aussi malheureux qu'eux? La France à qui nous nous sommes dévoués, nous a-t-elle traités avec plus d'indulgence! N'avons-nous pas été les compagnons de leurs chaînes pour Jésus-Christ! N'avons-nous pas affronté les tribunaux révolutionnaires? Ne nous dit-on pas que nous sommes, nous Prêtres assermentés, les plus dangereux de tous? On nous a conservés, il est vrai, on nous a donné jusqu'ici, comme par grace, quelques assignats presque sans valeur; mais toutes les montagnes d'assignats pourroient-elles compenser chez l'homme le plus vil la pitié insultante qui les donne, la morgue des administrateurs et l'insolence des commis? Des vieillards, des hommes tout couverts de haillons, vont encore mendier tous les trois mois de quoi avoir quelques livres de pain, et vous croyez, barbares, que cette aumône doive remplacer et les biens dont ils ont fait dans leur jeunesse le sacrifice, et la foible indemnité qui leur fut promise, et leur vie toute entière consumée dans des travaux qui ne doivent fructifier que dans l'éternité! Croyez-vous surtout qu'une somme nominale puisse effacer vos mépris?

Quel est donc notre avantage de n'être point transportés sur une plage étrangère!..... Oui, il est grand; nous la chérissons toujours notre patrie, quoiqu'ingrate: nous ne voudrions pas, sous un gouvernement toujours odieux, quand il ne seroit pas étranger, des douceurs que nous avons perdues et que nous ne regrettons pas; mais si nous ne cherchions que notre repos, si l'espérance de voir un jour notre patrie florissante et notre Religion respectée ne nous soutenoit; si des enfans, des élèves, dont nous avons formé la jeunesse, ne nous étoient encore chers, malgré leur ernauté, croyez-vous que nous n'aimassions pas mieux aller vivre dans un désert jouir du droit illimité d'y ériger des autels, d'y planter la croix, et d'y faire des proclamations éclatantes à tous les êtres pour venir avec nous adorer le Seigneur et son Christ; là, nous converserions librement avec les Patriarches errans et les Apôtres fugitifs; là, nous obtiendrions des bêtes féroces une hospitalité que notre patrie nous vend si cher. Oui, comme Saint Jean, nous monterions avec joie le vaisseau destiné à nous transporter dans une île; comme Saint Jérôme, nous irions

avec ardeur chercher un asyle auprès de la crêche où naquit notre Chef, et le farouche mahométan, en nous donnant le nom de *chien*, nous traiteroit plus humainement que ne font des patriotes français. Mais, non ; nous aimons encore la France ; le privilège de n'être point déportés nous est précieux ; que les échafauds se relèvent ; plus intrépides que dans les premiers jours, nous y monterons avec transport, et nous ne regretterons en mourant que de laisser encore la France malheureuse et l'Eglise divisée.

Si donc nous nous plaignons de ne pas voir dans les lois des mesures plus justes et des moyens plus sûrs, ce n'est pas pour animer la persécution : que ne pouvons-nous, ô nos frères, payer de tout notre sang et votre repos et votre bonheur ! C'est pour faire cesser cette lutte sourde entre l'autorité et les consciences ; c'est pour arrêter également les usurpations du pouvoir et les entreprises de la révolte. Prêtres de la Religion chrétienne, êtes-vous les perturbateurs de l'ordre! Est-il vrai que vous fomentiez les divisions, que vous soufflez la discorde ? Nous vous disons anathême, vous êtes des payens à nos yeux : mais s'ils ne sont que des théologiens, s'ils n'ont que des préjugés d'école, législateurs, que vous importent leurs erreurs ? Qu'a de commun avec la république la constitution civile du clergé ? Laissez-nous le soin d'extraire des ruines de cette loi des principes qui n'appartiennent plus qu'à nous : laissez-nous séparer dans notre édifice tout spirituel, de la paille que les siècles y ont apportée l'or qui doit seul entrer dans sa construction : vous, comprimez les bras, réprimez les discours séditieux ; nous, nous combattrons l'erreur, et plus heureux que les philosophes, nous réaliserons cette tolérance qu'ils proclament depuis si long-temps et qu'ils ne connoissent pas.

Après avoir parcouru ces pages que viennent de nous inspirer l'amour de la justice et la charité pour nos frères, nous voyant frapper indistinctement de tous côtés, le lecteur demandera peut-être de quel parti est le bizarre auteur de ces critiques contradictoires. De quel parti ? La sagesse n'est d'aucun, la charité est de tous. Nous respectons la loi ; mais, fiers et libres dans notre politique, comme dans notre Religion, nous osons examiner

les dogmes qui nous sont proposés. Serons-nous donc plus respectueux envers les dieux de la terre, quel qu'en soit le nombre, que nous ne sommes obligés de l'être envers le Dieu, l'unique Dieu du Ciel? Nous ne demandons pas, il est vrai, à celui qui nous a créés, pourquoi nous as-tu faits ainsi? parce qu'il ne nous demande rien qui ne soit compatible avec notre conscience, et praticable par nos moyens; mais quand ceux qui nous gouvernent, divinités inconstantes, changent le lendemain ce qu'ils ont fait la veille, nous n'oserons pas, aussi muets que le pot de terre entre les mains du potier, leur demander: pourquoi me destinez-vous chaque jour à de nouveaux emplois? quand vous me faisiez en 90 le sujet d'un roi, déjà vous me demandiez des sentimens républicains; aujourd'hui que je suis façonné en républicain, vous me contournez à des formes monarchiques; alors j'étois chrétien, et vous vouliez faire de moi un *philosophe;* aujourd'hui vous m'affublez du costume de philosophe, et vous me demandez ma *patente* de chrétien? Soyez donc conséquent... .....

Mais vous êtes donc réfractaire?... Vous voyez bien que non, raisonneur absurde: je professe et je pratique, autant et plus que vous, la soumission aux lois; mais je ne veux point qu'aucune domination humaine vienne peser sur mon esprit;..... C'est-à-dire que vous êtes schismatique: non, je ne le suis pas; je crois avec fermeté ce qu'un Dieu doux et humble m'a révélé; mais ce qu'ont révélé la politique et l'ambition je le rejette avec horreur; passionné pour la liberté et pour l'égalité, c'est dans l'Eglise sur-tout que je les cherche; là, dit Jésus-Christ, il n'y a ni premier, ni dernier; et celui qui veut dominer les autres, il faut qu'il les serve: nous n'y reconnoissons pas même de maîtres; nous n'avons que celui qui est dans le Ciel, et dont les oracles d'ici-bas ne peuvent être que les interprètes ou les échos; et s'il étoit vrai que la république fût une chimère dans le gouvernement, je serois toujours sûr de la trouver dans le christianisme. Loin donc toute foi servile, et ne venez pas me dire à moi que des lignes tirées par nos ancêtres pour dessiner la carte du territoire jadis ecclésiastique furent tracées de la main même de Dieu: ne venez point me dire que le peuple n'a point le droit de désigner celui à qui il veut donner sa confiance, et qu'il doit s,

sanger comme un vil troupeau sous la baguette qui le frappe; je reconnois l'Eglise; j'y vois, j'y sens l'esprit saint qui l'inspire; je confesse qu'elle a seule le privilége de ne point faillir et de ne jamais cesser; mais je sais trop combien étoit peccable cette poignée d'ambitieux hypocrites qui ouvrent ou ferment le Ciel au gré de leur passion, qui excommunient ou qui reconcilient, qui sauvent ou qui damnent selon leur caprice.....

Enfin je m'en apperçois, vous êtes constitutionnel.... Que voulez-vous dire encore? Est-ce qu'il y a plusieurs constitutions en France? Je sais bien qu'il y en a trois ou quatre qui se sont succédées rapidement, et je ne sais pas si vous vous en associez deux; pour moi, je n'en connois qu'une; et les années qui viennent de s'écouler ne me sont guères plus présentes que par les folies et des crimes qu'elles ont enfantés.....

Qu'êtes-vous donc enfin?..... Ce que je suis! citoyen, répondoit Saint Paul; et voilà aussi toute ma réponse. J'observe les lois, lors même que j'use de mon droit de les censurer; je déplore l'erreur, je déteste le crime, j'abhorre la persécution; je dis au législateur passionné, vous trompez l'attente de vos commettans; au fanatique, au sanguinaire partisan de la religion la plus douce, je dis, malheureux, c'est donc-là ta science? Tu fais périr tant d'hommes pour qui J. C. est mort? Au Prêtre intolérant, je dirai: insensé, tu te plains de n'être pas honoré; et toi-même, tu persécutes; tu mandis les idoles de la superstition, et tu te livres à de sacrileges fureurs; vois parmi les bêtes féroces qui ont ravagé la France pendant deux ans; combien de Prêtres se sont baignés dans le sang des Prêtres! Veux-tu les imiter?.....

Mais ils nous accusent; fais-les mentir. Ils corrompent l'Evangile; venge-le par tes écrits, et surtout par tes mœurs. Ils prêchent la révolte; laisse au gouvernement le soin de les punir; d'ailleurs, tu sais bien que le gouvernement ne veut point de tes services. Ils étouffent la liberté; ils ne l'étoufferont point dans ton cœur. Ils assassinent la Patrie; meurs pour elle.

Prêtres ultramontains, voilà notre doctrine. Prêtres républicains, voilà notre patriotisme. Législateurs, nous attendons votre nouvel Ouvrage.

Mais s'il est permis à un citoyen respectueux d'élever,

jusqu'aux représentans d'un grand peuple, ses timides pensées et ses *humbles remontrances*, souvenez-vous que si, en dépit de la morale politique d'un ancien, l'utilité momentanée d'une loi peut couvrir et réparer son injustice, rien ne peut justifier le législateur lorsque cette loi, inique dans son principe, est nulle dans ses effets, ou même impraticable dans ses moyens. Comment l'exécutera-t-on cette nouvelle loi de la déportation ! Le gouvernement révolutionnaire, avec toute l'énergie de ses ressorts et l'impétuosité de ses mouvemens, ne put jamais l'exécuter qu'à demi. Les vaisseaux destinés à ces malheureux passagers, restèrent toujours enchaînés au port, comme autrefois ceux des Grecs destinés pour Troye, et les nombreuses victimes sacrifiées à l'idole de la démagogie, ne purent rendre les vents ni la mer complices de cette affreuse navigation; mais je veux que cette expédition soit plus facile aujourd'hui, et que les corsaires ennemis, devenus plus respectueux, laissent passer librement cette *justice* de la Nation Française (1); quand il vous seroit facile de transporter sur des rives étrangères tous ces citoyens suspects; quand eux-mêmes, pour se soustraire à la mort, s'élanceroient tous au-delà de nos frontières, êtes-vous sûrs d'éteindre avec eux une race qui se multiplie d'un seul mot, et qui d'un signe peut s'assurer des successeurs dans les générations futures ! Croyez-vous que déjà ne croissent pas auprès d'eux une foule de prosélites qui aux opinions de leurs anciens, joindront toute la ferveur du jeune âge, et tout l'enthousiasme des premiers transports ? Que demanderez-vous à ceux-là ? Ils ne doivent rien à la constitution de 91; car alors ils n'existoient pas dans l'Eglise; il faudra donc inventer contre les disciples d'autres moyens que ceux employés contre les maîtres. Eh bien ! employez-les dès aujourd'hui contre eux tous. Inspectez sévèrement leurs mystères, leurs prédications, leur lithurgie. S'ils osent invoquer le ciel contre vous, et et soulever leurs sectateurs contre vos lois, punissez-les comme des séditieux; mais n'anéantissez pas, ne comprimez pas la liberté des cultes que vous avez proclamée !

(1) Sous un des anciens rois de France, un homme fut assassiné en son nom; on enferma le coupable dans un sac, on le jeta dans la Seine, avec ces écriteaux: *laissez passer la justice du roi*.

laissez un libre essor à une Religion qui, rendue à elle-même, ne se dirige que vers le ciel, et qui, rétablie dans son premier esprit, peut seule corriger efficacement les abus et les vices nés dans son sein d'un mêlange adultère. Que craignez-vous de cette Religion sainte ? Elle ordonne le paiement du tribut à César ; elle respecte son empreinte gravée sur sa monnoie ; elle reconnoît dans le dépositaire du pouvoir une mission céleste ; non-seulement elle abhorre le meurtre, mais elle désavoue la vengeance en apparence la plus légitime ; elle ne veut point que ses enfans défendent leur divin chef par l'épée, mais elle les envoie combattre les ennemis de la patrie, et chante avec eux, quand ils reviennent triomphans, le cantique de la victoire ; elle ne fait de tous les hommes qu'un peuple de frères ; elle conduit l'enfance par la main à travers les scandales et la corruption qui l'environnent ; elle soutient et console le vieillard qu'abandonnent tous les appuis humains ; elle fortifie le juste par l'attrait d'un bonheur qui ne coûte rien à l'état, et intimide le méchant par des menaces qui suppléent à l'impuissance des lois. Connoissez-vous une Religion plus humaine, plus patriotique ? préférez-la, nous y consentons. Mais que fera pour le bonheur des hommes et pour la prospérité de la république une Religion toute sententieuse qui puisera dans la nature des dogmes également inintelligibles, des mystères tout aussi impénétrables, et qui avec cela ne présentera que des sacrifices sans dédommagement, des encouragemens sans motifs, pour préservatif du crime des considérations frivoles, et pour prix de la vertu un bonheur passager, une estime très-incertaine, ou plutôt une ingratitude et des injustices trop assurées.

Citoyens Législateurs, telles sont les représentations d'un homme, d'un patriote qui n'a rien à craindre de vos lois les plus sévères, parce qu'il les observe toutes ; mais qui ne craindroit pas d'être enveloppé dans les mesures les plus odieuses, si la pitié pour des malheureux, parmi lesquels il peut se trouver des innocents, étoit un crime à vos yeux, et si l'examen d'une loi projettée ou même existante étoit dans la république française une rebellion.

J. F. Pilat.